



Conseil régional

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

Rapport n° CR 2020-007 : Création de la Société d'économie mixte "Île-de-France Investissements et Territoires"

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Mandate la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour dresser un bilan, étudier l'efficacité et rationaliser les dispositifs et structures régionales en matière d'aménagement, notamment concernant l'action des SEM dont elle est actionnaire.

Exposé des motifs :

Rationaliser l'usage des SEM en matière d'aménagement

En Île-de-France, la Fédération des entreprises publiques locales répertorie, en 2019, 31 sociétés d'économie mixte (SEM) et 26 sociétés publiques locales (SPL), ce qui représente 1/5 des entreprises publiques locales du secteur de l'aménagement en France. Il faut y ajouter les opérateurs de l'État, instruments de mise en œuvre des grandes opérations d'urbanisme. Six établissements publics d'aménagement (EPA) interviennent sur le territoire francilien.

Cette situation conditionne toute nouvelle initiative en la matière à une connaissance précise de la nature et de l'efficacité des structures agissant déjà dans ce secteur.

La création de la SEM proposée dans le présent rapport doit s'inscrire dans une stratégie rationnelle et concertée qui nécessite de dresser un bilan, d'étudier l'efficacité et de rationaliser les dispositifs et structures régionales en matière d'aménagement, notamment concernant l'action des SEM dont elle est actionnaire.

C'est le sens de cet amendement.

Eddie Aït

Maxime des
Gayets

Ghislaine Senée

Céline Malaisé